

*COMMISSION pour l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant approbation d'une Convention entre l'État et la ville de Roubaix (Nord), pour la construction des bâtiments de l'École nationale des arts industriels, dont la création a été autorisée par la loi du 5 août 1881. (N° 47, session 1886. — Nommée le 6 mars 1886.)*

MM.

1<sup>er</sup> BUREAU : SÉBIRE.

2<sup>o</sup> — CLAUDE.

3<sup>o</sup> — MAGNIEZ.

4<sup>o</sup> — MALEZIEUX.

5<sup>o</sup> — MERLIN.

6<sup>o</sup> — BROSSARD.

7<sup>o</sup> — TESTELIN.

8<sup>o</sup> — HUGUET.

9<sup>o</sup> — DONNOT.

*Secrétaire  
Président*



1

Commission relative au Salon national  
des arts industriels de Roubaix

Le Com. chargé a pour Président

M. Costelin

Secrétaire M. Brossard

Présents: M. Delin, Claud, Magnig, ~~Martin~~ Brossard, Costelin, Dumas  
M. D. Président insiste les membres présents  
à indiquer ceux qui ont été dans leurs bureaux  
respectifs.

M. Claud et Magnig rapportent sur leurs  
bureaux ont été favorables au projet de fusion  
de M. Martin dit sur son bureau (C<sup>5</sup>) a été  
difficile au système français pour proposer  
tendant à conduire à un congrès de qualité  
et ont demandé ce qu'il advenait  
des premières du budget des dépenses  
M. Brossard dit sur le C<sup>6</sup> bureau ont  
été favorables au projet  
M. Costelin a été élu. Il remercie le  
son bureau qui a reconnu les avantages  
projet et le sacrifice important qu'il a  
imposés la ville de Roubaix

M. Lomot dirige le gr. bureau et est favorable  
aux absentes.

M. Sebire a été favorable sur la première  
bureau a pu être voté.

M. L'Assemblée discute le projet  
de fusion. Le 2<sup>e</sup> jour on a vu, après que le  
comité a pu être organisé par les uns des uns les autres.  
Le Comité nommé M. Verlu rapporteur. Le scrutin est  
à 6 heures.

Le Secrétaire  
Bouffard

Le Président  
M. Fortet

Séance du 10 Août 1886.

Présidence de M. Fortet.

La séance est ouverte à 1 h 1/2

Sont présents MM. Fortet, Claude Verlu,  
Sebire, Magnin, Boudard

M. Verlu donne lecture de son rapport sur le projet  
de loi.

Le rapport est adopté et on autorise à en faire  
l'ajout.

La séance est levée à 4 heures

Le Secrétaire  
Bouffard

Le Président  
M. Fortet

h-